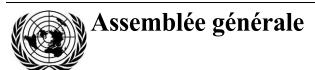
Nations Unies A/70/377



Distr. générale 18 septembre 2015 Français Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 113 e) de l'ordre du jour Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme

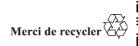
> Lettre datée du 8 juillet 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer de la décision prise par les Émirats arabes unis de présenter de nouveau leur candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018. Nous pensons que, lors de notre premier mandat, nous avons apporté une contribution positive aux travaux du Conseil, et appuyé les efforts qu'il déploie pour promouvoir la tolérance religieuse, assurer le respect de la diversité culturelle et faire progresser les questions relatives à l'autonomisation des femmes. Si nous souhaitons briguer un deuxième mandat au sein de cette noble instance, c'est parce que nous estimons que les sociétés qui respectent les droits de l'homme sont plus résilientes, plus viables et plus sûres.

Si la possibilité de siéger une nouvelle fois au Conseil leur est offerte, les Émirats arabes unis s'engagent à continuer de participer activement aux travaux de cet organe dans un esprit de dialogue constructif et de coopération, l'objectif étant de faire respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Veuillez trouver ci-joint un aide-mémoire contenant les engagements pris par les Émirats arabes unis de promouvoir les droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, intitulée « Conseil des droits de l'homme » (voir annexe).

(Signé) Lana Nusseibeh





Annexe à la lettre datée du 8 juillet 2015 adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentant permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

# Candidature des Émirats arabes unis au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018

Les Émirats arabes unis sont déterminés à promouvoir et à défendre les droits de l'homme de par le monde. Ils apprécient le rôle important joué par le Conseil des droits de l'homme dans cette action mondiale. Estimant qu'ils peuvent continuer à apporter une contribution utile aux travaux du Conseil des droits de l'homme, les Émirats arabes unis ont décidé de présenter leur candidature pour un nouveau mandat au Conseil pour la période 2016-2018 lors de l'élection qui aura lieu pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2015.

Les Émirats arabes unis ont accompli des progrès impressionnants dans le domaine des droits de l'homme depuis leur création en 1971. Leur ouverture sur le reste du monde leur a permis d'atteindre leur niveau actuel de développement. Ils ont édifié une société tolérante et multiculturelle, dans laquelle des citoyens du monde entier vivent ensemble dans l'harmonie. Des investissements considérables ont été réalisés dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et du développement économique durable. Les Émirats arabes unis occupent le quarantième rang dans l'Indice de développement humain pour 2014 établi par l'Organisation des Nations Unies et le vingtième rang dans le World Happiness Report pour 2015.

Sur la base de ces acquis, les Émirats arabes unis prennent volontairement les engagements suivants pour la période 2016-2018 :

#### Engagements pris volontairement

#### 1. Droits de l'enfant

La protection de l'enfance figure au premier plan des préoccupations nationales. Les Émirats arabes unis sont fermement résolus à offrir un environnement sûr qui permette aux enfants de développer pleinement leur potentiel et leurs talents, et à prendre les mesures voulues dans les domaines de la santé et de l'éducation pour répondre à leurs besoins psychologiques, sociaux et culturels, conformément à la stratégie nationale, fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils ont pris diverses initiatives visant à protéger les droits des enfants. Le Ministère de l'intérieur a créé le Comité supérieur pour la protection de l'enfance en 2009 et le Centre de protection de l'enfance en 2011, lequel a récemment lancé une campagne sur le thème « Unissons nos efforts pour prévenir la violence à l'égard des enfants » en vue de sensibiliser le public ainsi que les parents et les enseignants aux différentes formes de violence dont sont victimes les enfants et de leur faire mieux connaître les moyens de prévention

Dans le cadre des efforts que déploient les Émirats arabes unis pour promouvoir les droits de l'enfant, le Conseil national fédéral a approuvé un projet de loi fédérale, qui offre un cadre pour la protection de l'enfance et harmonise la législation nationale

avec les conventions internationales auxquelles le pays est partie, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce projet de loi comprend des dispositions relatives à la protection et à la prise en charge des enfants, visant notamment à garantir que les enfants jouissent d'un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, psychologique et social.

#### **Engagement**

• Les Émirats arabes unis adopteront la loi sur la protection de l'enfance.

#### 2. Droits fondamentaux des femmes

Les Émirats arabes unis considèrent que le renforcement du pouvoir d'action des femmes est fondamental pour le développement d'une société moderne et progressiste. Les femmes participent utilement à tous les aspects de la vie civique, économique et politique dans les Émirats arabes unis, qui, en 2013, ont été classés par l'Organisation des Nations Unies au quarante-troisième rang dans le monde pour ce qui est de l'égalité des sexes.

La cheikha Fatima bint Mubarak, Présidente de l'Union générale des femmes, a lancé, dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2015, la Stratégie nationale actualisée en faveur de l'autonomisation des femmes émiriennes pour 2015-2021. Cette stratégie offre aux pouvoirs publics, au secteur privé et aux organisations de la société civile un cadre pour l'établissement de plans de travail permettant de positionner les Émirats arabes unis parmi les pays les plus avancés dans le domaine de l'autonomisation des femmes.

En mai 2015, le Gouvernement des Émirats arabes unis a adopté une décision portant création du Conseil pour la parité des sexes en vue de garantir que les femmes émiriennes continuent de jouer un rôle de premier plan dans le développement du pays. Le Conseil s'acquittera de diverses fonctions, notamment de l'examen de lois, politiques et programmes en faveur de la représentation équilibrée des sexes sur le lieu de travail.

#### Engagement

• Les Émirats arabes unis mettront en place un groupe de travail national sur l'autonomisation des femmes.

#### 3. Droits des personnes handicapées

Les Émirats arabes unis sont déterminés à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées. Ils ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 19 mars 2010 et présenté leur premier rapport périodique au Comité des droits des personnes handicapées le 24 janvier 2013.

Ils ont mis en place un cadre législatif et pris diverses mesures visant à promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées. Le Ministère de l'éducation s'est employé à mettre en œuvre un projet d'intégration scolaire. Les Émirats arabes unis fournissent également aux enfants et adultes handicapés la formation nécessaire à leur intégration dans la société. Le Ministère de l'intérieur a créé le Centre pour l'emploi des personnes handicapées.

15-15904 **3/9** 

Parmi les initiatives mettant l'accent sur l'habilitation et l'autonomisation des personnes handicapées, il est à noter que les Émirats arabes unis accueillent, depuis 2006, la Conférence internationale annuelle intitulée « ACCESS Abu Dhabi », dans le cadre de laquelle des experts et praticiens du monde entier échangent des pratiques optimales dans le domaine des soins aux personnes handicapées et de leur réadaptation.

#### **Engagement**

• Les Émirats arabes unis continueront de prendre des mesures en vue de promouvoir et de protéger les droits des personnes handicapées, en concertation avec les organismes nationaux et ministères compétents et en coopération avec les associations et les représentants de la société civile.

#### 4. Protection des droits des travailleurs

Considérés partout dans le monde comme un lieu de travail attrayant, les Émirats arabes unis sont devenus l'un des principaux pays d'accueil de main-d'œuvre étrangère, situation qui profite à la fois aux travailleurs, aux pays d'origine et aux Émirats arabes unis eux-mêmes. D'après la Banque mondiale, les travailleurs étrangers aux Émirats arabes unis ont rapatrié plus de 29 milliards de dollars des États-Unis en 2014, faisant de ce pays la troisième source d'envois de fonds dans le monde. L'amélioration constante de la protection des droits des travailleurs est une priorité nationale.

Les Émirats arabes unis ont ratifié neuf conventions de l'Organisation internationale du Travail relatives aux droits des travailleurs, et adopté de nombreuses lois visant à protéger ces droits. La confiscation des passeports est interdite, et les travailleurs n'ont pas besoin de l'autorisation de leur employeur pour quitter le pays. Tous les travailleurs ont droit à une couverture médicale complète de la part de leur employeur, et il existe des règles strictes visant à leur garantir un logement convenable. Les travailleurs peuvent changer d'employeur à l'expiration de leur contrat d'emploi initial ou si l'employeur initial ne s'acquitte pas des obligations contractées à leur égard. À l'heure actuelle, plus de 3,2 millions de travailleurs sont rémunérés dans le cadre du Système de protection des salaires.

L'application des mesures de protection des travailleurs s'est intensifiée, et des peines sévères ont été imposées en cas de non-respect des conditions de travail et des droits des travailleurs. En 2014, le Ministère du travail a effectué plus de 288 670 inspections dans le secteur privé comme suite à l'engagement qu'il avait pris de fournir des lieux de travail plus sûrs, répondant aux normes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et d'assurer des logements convenables aux travailleurs. En 2014, les inspecteurs ont découvert des infractions graves dans 479 établissements, qui ont fait l'objet de poursuites par le ministère public.

Les Émirats arabes unis ont également signé avec les pays d'origine des travailleurs de nombreux mémorandums d'accord visant à promouvoir la coopération aux fins de la protection des droits des travailleurs sur leur territoire. L'amélioration des mesures de protection des travailleurs est une tâche qui s'inscrit dans la durée. Le Ministère de l'intérieur a créé huit centres chargés d'examiner les plaintes émanant des employés de maison et de leur fournir un appui et une assistance 24 heures sur 24.

- Les Émirats arabes unis continueront de prendre des mesures en vue de renforcer la protection des travailleurs, notamment en collaborant avec les pays d'origine, l'Organisation internationale du Travail et le Forum mondial sur la migration et le développement pour les questions liées aux frais de recrutement, en adoptant un contrat type permettant aux travailleurs de changer plus facilement d'employeur et en renforçant l'application de l'interdiction de confisquer les passeports.
- Les Émirats arabes unis adopteront une nouvelle loi relative à la protection des employés de maison, visant à limiter le nombre d'heures de travail, prévoyant des jours de repos et de congé, définissant les conditions de logement et offrant la possibilité de changer d'employeur.

#### 5. Traite des êtres humains

Les Émirats arabes unis jouent un rôle de premier plan dans la campagne mondiale de lutte contre la traite des êtres humains. Ils ont été le premier pays de la région à adopter une loi générale de lutte contre la traite des êtres humains (loi fédérale n° 51 de 2006). En 2013, ils ont modifié cette loi pour la mettre en conformité avec le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme), qu'ils ont ratifié en 2009.

Mis sur pied en 2007, le Comité national de lutte contre la traite des personnes a lancé une stratégie de lutte contre la menace que constitue la traite comprenant cinq piliers, à savoir prévention, poursuites, répression, protection et promotion de la coopération internationale. Il établit chaque année un rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains dans le pays, qui peut être consulté sur son site Web, à l'adresse : www.nccht.gov.ae. En outre, plusieurs centres d'hébergement offrent protection et assistance aux victimes et leur proposent des programmes de réadaptation.

Nous avons eu le plaisir de recevoir, en avril 2013, la visite de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, qui a salué les progrès que notre campagne nationale a permis de réaliser.

#### **Engagement**

• Les Émirats arabes unis continueront de s'employer à lutter contre la traite des êtres humains au niveau national, à œuvrer, en tant que membre fondateur, au sein du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, et à appuyer le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

## 6. Plan national d'action en faveur des droits de l'homme

Les Émirats arabes unis révisent en permanence leurs lois et politiques en vue de renforcer la protection des droits de l'homme. Plusieurs propositions de réforme sont en cours d'examen.

15-15904 **5/9** 

• Les Émirats arabes unis mettront au point un plan national d'action en faveur des droits de l'homme dans lequel ils exposeront les initiatives prioritaires qu'ils lanceront au cours de la période 2015-2020 en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

## 7. Appui au Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Les Émirats arabes unis appuient les activités du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et versent chaque année quelque 90 000 dollars de contributions volontaires au Haut-Commissariat. En outre, en 2013, ils ont consacré 1,5 million de dollars au financement des activités du Haut-Commissariat, et à la session de mars 2015 du Conseil des droits de l'homme, ils ont fait une nouvelle annonce de contribution de 1 million de dollars.

#### **Engagement**

• Les Émirats arabes unis continueront d'appuyer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et réfléchiront à la possibilité de conclure avec lui un mémorandum d'accord sur la coopération technique.

## 8. Suite donnée à l'examen périodique universel

Les Émirats arabes unis ont fait l'objet de deux examens périodiques universels, en 2008 puis en 2013. Ils se félicitent de ce que l'examen périodique universel est l'occasion de nouer un dialogue constructif avec la communauté internationale et de faire naître des idées amenant de nouvelles améliorations. En 2010, ils ont mis sur pied un comité permanent chargé de donner suite à l'examen périodique universel. Présidé par M. Anwar Mohammad Gargash, Ministre d'État aux affaires étrangères et comptant parmi ses membres un certain nombre d'organismes publics fédéraux et locaux et d'organisations de la société civile, ce comité fait fonction d'instance permanente de consultation avec la société civile dans le pays. Les Émirats arabes unis s'emploient actuellement à appliquer les cent recommandations qu'ils ont acceptées et les sept autres qu'ils ont partiellement acceptées au cours de leur deuxième examen périodique universel.

#### **Engagement**

• Les Émirats arabes unis continueront de donner suite aux recommandations qu'ils ont acceptées à l'issue de leur examen périodique universel. Ils mettent actuellement au point un plan visant à créer une institution nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.

#### 9. Tolérance religieuse

Les Émirats arabes unis participent à un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir la tolérance religieuse, à savoir :

• Ils assurent la coprésidence du Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent du Forum mondial de lutte contre le terrorisme;

- Ils accueillent sur leur territoire le Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent (« Hedayah »), qui rassemble des experts mondiaux ayant pour mission de décourager le terrorisme;
- Le 19 février 2015, au Sommet de la Maison Blanche sur la lutte contre l'extrémisme, ils ont annoncé, avec les États-Unis, la création d'un centre conjoint d'opérations en ligne anti-Daech, qui, implanté à Abou Dhabi, visera à contrer les messages diffusés par Daech;
- En outre, le 25 février 2015, au Conseil de sécurité de l'ONU, ils ont fait part de leur intention de lancer un nouveau groupe de contact pour la lutte contre l'extrémisme.

• Les Émirats arabes unis continueront d'appuyer les initiatives qui visent à promouvoir la tolérance religieuse.

## 10. Organisations internationales et régionales

Les Émirats arabes unis s'emploient activement et efficacement à promouvoir les droits de l'homme au sein des organes de l'ONU à New York, tels que la Troisième Commission de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. À l'échelon régional, ils ont adhéré à la Charte arabe des droits de l'homme. Jouant un rôle de premier plan dans la création et le renforcement de mécanismes efficaces de défense des droits de l'homme dans le cadre de la Ligue des États arabes, ils ont présenté leur premier rapport périodique à la Commission arabe des droits de l'homme en décembre 2013. En outre, ils ont appuyé l'action menée pour promouvoir et protéger les droits de l'homme par l'intermédiaire du Conseil de coopération du Golfe et de l'Organisation de la coopération islamique.

Les Émirats arabes unis ont notamment lancé les initiatives suivantes :

Appui à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les Émirats arabes unis ont été élus au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour deux mandats consécutifs, de 2013 à 2015 et de 2016 à 2018. Ils se sont engagés à verser une contribution de 7 millions de dollars au budget d'ONU-Femmes en 2014-2015.

Élimination de la violence sexuelle en période de conflit

Les Émirats arabes unis participent à l'action menée à l'échelle internationale pour mettre fin à la violence sexuelle en période de conflit. Le Ministre émirien des affaires étrangères, le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, est un ardent défenseur de l'Initiative de prévention de la violence sexuelle, et les Émirats arabes unis comptent parmi les 155 pays à avoir signé la Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Ils appuient résolument les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. En 2013, conjointement avec le Royaume-Uni, ils ont versé 1,5 million de dollars en vue d'aider le Gouvernement somalien à lutter contre la violence sexuelle en période de conflit.

15-15904 **7/9** 

Au Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, tenu à Londres en juin 2014, ils ont annoncé qu'ils verseraient un million de dollars supplémentaires afin d'aider l'ONU à doter les pays concernés des moyens de mieux faire face à ce problème.

Exercice par toutes les filles de leur droit à l'éducation sur un pied d'égalité avec les garçons

Les Émirats arabes unis soutiennent les efforts déployés pour faire en sorte que toutes les filles puissent exercer leur droit à l'éducation sur un pied d'égalité avec les garçons. À la session de septembre 2014 du Conseil des droits de l'homme, ils ont été à l'origine de la décision, prise par consensus, d'organiser une réunion-débat à la session de juin 2015 afin de mettre en commun les meilleures pratiques s'agissant de permettre aux filles d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, condition sine qua non de l'autonomisation des femmes.

### Engagement

• Les Émirats arabes unis continueront de promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des organisations internationales et régionales. Ils continueront tout particulièrement d'appuyer ONU-Femmes, notamment en finançant l'établissement d'un bureau de liaison de l'Entité sur leur territoire.

#### 11. Coopération internationale en faveur des droits de l'homme

Les Émirats arabes unis estiment que la coopération internationale est un élément essentiel de l'action menée pour promouvoir les droits de l'homme. Ils savent combien le développement économique et la réduction de la pauvreté contribuent à l'exercice effectif de ces droits. Le pays est un partenaire de développement de premier plan. Les Émirats arabes unis ont dépassé l'objectif fixé par l'ONU pour l'aide au développement (0,7 % du revenu national brut pour les pays développés) en consacrant 18 milliards de dirhams (environ 4,89 milliards de dollars), soit 1,17 % de son revenu national brut, à l'aide publique au développement en 2014. Ils ont été deux années de suite le plus grand donateur d'aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut.

Les Émirats arabes unis ont joué un grand rôle dans la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement, s'engageant fermement en faveur du développement rural, agricole, urbain et économique des pays partenaires et en mettant l'accent sur la santé et l'éducation. Ils ont lancé divers projets contribuant à améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires dans les pays pauvres, à promouvoir la préservation de l'environnement et la protection de la diversité biologique, à renforcer la gestion des ressources en eau et les campagnes de vaccination infantile et à appuyer efficacement les campagnes mondiales de lutte contre les maladies.

• Les Émirats arabes unis continueront de collaborer avec les pays et les organisations internationales partenaires en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international par l'intermédiaire de son programme d'aide aux pays étrangers, en privilégiant des domaines tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et le développement économique et social.

**1**5-15904 **9/9**